



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Sécurité routière en zone de montagne

Question écrite n° 15497

### Texte de la question

Mme Catherine Rimbart attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur la sécurité routière sur les routes de montagne, alors que la cohabitation entre cyclistes, touristes et riverains y devient de plus en plus complexe. Dans de nombreux territoires de montagne, la circulation routière est marquée par une forte saisonnalité, avec de nets pics estivaux liés au cyclotourisme et au tourisme automobile, une affluence hivernale en direction des stations, tandis que la circulation des riverains et des professionnels demeure soutenue tout au long de l'année. Sur des voiries souvent étroites, sinueuses, exposées aux aléas climatiques et dépourvues d'aménagements dédiés, cette cohabitation accrue génère des situations à risque : dépassements dangereux de cyclistes, vitesses inadaptées dans les descentes, conflits d'usage à l'entrée des villages, traversées piétonnes peu sécurisées, sans oublier les difficultés pour les services de secours en cas d'accident. Les élus locaux soulignent que les outils de prévention et d'aménagement existent (signalisation renforcée, radars pédagogiques, bandes cyclables, campagnes de sensibilisation ciblées, actions éducatives dans les établissements scolaires, etc.), mais que leur déploiement reste souvent limité par les capacités financières des collectivités. Les dotations issues du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) constituent donc un levier important pour soutenir des projets spécifiquement adaptés aux routes de montagne, qu'il s'agisse de sécuriser les virages à forte pente, de traiter les points noirs signalés par les riverains, de mettre en place des dispositifs de protection pour les cyclistes dans les secteurs les plus fréquentés ou de financer des actions de sensibilisation conjointes à destination des touristes comme des habitants. Elle souhaiterait donc savoir si le Gouvernement entend renforcer et cibler davantage les dotations du PDASR en faveur des territoires de montagne, afin de permettre la mise en œuvre de programmes pluriannuels de sécurisation des itinéraires les plus accidentogènes et les plus fréquentés par les cyclistes. Elle lui demande également dans quelle mesure il envisage de mieux associer les collectivités de montagne, les associations d'usagers, les acteurs du tourisme et les services de l'État à une stratégie spécifique de sécurité routière en zone de montagne, pour garantir une cohabitation apaisée entre cyclistes, touristes et riverains tout au long de l'année.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Rimbart](#)

**Circonscription :** Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15497

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

**Ministère attributaire :** [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2026